

14ème législature

Question N° : 62371	De M. René Dosière (Socialiste, républicain et citoyen - Aisne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >coopération intercommunale	Tête d'analyse >EPCI	Analyse > élus intercommunaux. indemnités. statistiques.
Question publiée au JO le : 05/08/2014 Réponse publiée au JO le : 31/05/2016 page : 4788 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de signalement : 02/06/2015		

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre de l'intérieur de lui faire connaître, pour l'année 2013, le montant global des indemnités perçues par les élus des EPCI à fiscalité propre (présidents, vice-présidents, membres) telles qu'elles figurent dans les documents budgétaires correspondant en distinguant communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats d'agglomération nouvelle.

Texte de la réponse

Les données comptables disponibles ne permettent pas de distinguer les indemnités selon les catégories de bénéficiaires. L'examen des comptes de gestion portant sur les dépenses inscrites au compte 6531 (indemnités de fonction) fait apparaître les montants suivants en euros pour l'année 2013.

Nature de la dépense et comptes.	Indemnités de fonction (compte 6531 = GFP)
Métropole	1 780 643 €
Communauté urbaine	20 609 942 €
Communauté d'agglomération	88 865 824 €
Syndicat d'agglomération nouvelle	893 103 €
Communautés de communes	114 573 261 €